0630052P

ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE C. ET P. VIRLOGEUX

1 RUE DU GENERAL CHAPSAL

63201 RIOM CEDEX Tel: 0473646100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 29

Quorum: 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/10/2021 Réuni le : 09/11/2021

Sous la présidence de : Alain Cheraa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

RIOM CHALEUR BOIS ENERGIE

AVENANT AU CONTRAT D'ABONNEMENT RIOM CHALEUR BOIS ENERGIE

Le contrat initial a été signé en 2012 entre le lycée et le prestataire RCBE et la Région. Il n'avait pas fait à l'époque l'objet d'un acte spécifique mais d'un acte générique avec d'autres contrats.

Le contrat a pour objet la distribution d'énergie calorifique pour chauffer le lycée. Ce mode de chauffage a été choisi par la Région.

L'avenant proposé est un accord tripartite entre le lycée, le prestataire RCBE et la Région Auvergne Rhône Alpes II est proposé à l'occasion de la signature de son avenant d'effectuer une régularisation par un acte spécifique portant sur le contrat initial et son avenant. Compte tenu du caractère spécifique de ce mode de chauffage objet d'une délégation de service public de Riom Communauté, la durée du contrat n'est pas précisée.

Une grande partie de la facturation est constituée d'abonnements. L'avenant proposé met à la charge du propriétaire des locaux, la Région, une part importante des abonnements (50 % de la part fixe R2). Cet avenant a déjà été acté par la Région mais sa mise en place est conditionnée par l'adoption du conseil. L'avenant sera signé lorsque cet acte sera exécutoire.

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 17

 Pour :
 17

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0